

Règlement jeu-concours

« POP DATING »

Article 1 : Organisation du Concours

La société : CARBURANT (CNIL 132768), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 288 139 et dont le siège social se trouve 6 rue de Braque, 75003 Paris (ci-après l'Organisateur), organise du mercredi 14 février à 14h00 au jeudi 5 avril 2018 à 17h00 inclus, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, pour son client MICROMANIA-ZING 955 Route des lucioles, 06901 Sophia Antipolis, intitulé « POP DATING » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Objet du jeu

Pop Dating est un jeu-concours ayant pour thème les rencontres entre fans de pop culture. Créer son profil (gratuitement) est la seule obligation pour participer

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 2-1 : Accès au jeu

Le Jeu est accessible à l'adresse URL: popdating.fr

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du mercredi 14 février à 14h00 au jeudi 5 avril 2018 à 17h00 inclus.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant à la date de début du Jeu d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « Participant »).

Sont exclues de toute participation au Jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu de même que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale), Les salariés de l'Organisateur et des sous-traitants de l'organisateur. Ainsi que les participants se connectant avec plusieurs comptes.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée dans le bulletin de participation, qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

4-2 Validité de la participation

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour participer au Jeu, devra sur Pop Dating:

- Créer et éditer son profil (voir ci-dessous)
- Voir les profils des autres participants
- "Aimer" ou "Ne pas aimer" les profils des autres participants
- Discuter entre utilisateurs qui se sont mutuellement "aimés"
- Signaler des profils irrespectueux

Pour valider sa participation, le participant devra créer son profil perso, uniquement sur Internet

- De 1 à 5 photos
- Pseudo
- Description
- 3 mots-clés caractéristiques parmi une liste de 15 mots proposés
- Email
- Mot de passe
- Âge
- Sexe
- Département domicile
- Tranche d'âge de la personne recherchée
- Sexe de la personne recherchée (plusieurs réponses possibles)
- Trois produits Micromania-Zing à choisir parmi 100

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Par tirage au sort, Les 1011 vainqueurs gagneront une dotation différente selon leur choix

TEMPS 01

Du 14 février au 8 mars : trois vainqueurs (un par semaine)

- Tirage au sort parmi les profils créés.
- Les vainqueurs remportent le produit Micromania-Zing ayant la valeur marchande la plus élevée parmi les trois produits sélectionnés dans leur profil.

TEMPS 02

Du 8 mars au 5 avril : huit vainqueurs (deux par semaine)

- Tirage au sort d'un homme et d'une femme chaque semaine.
- Les vainqueurs remportent le produit Micromania-Zing ayant la valeur marchande la plus élevée parmi les trois produits sélectionnés dans leur profil.

APRÈS L'OPÉRATION

• Après l'opération, Micromania-Zing désignera 500 couples qui se seront formés grâce à l'application. Tous les vainqueurs remporteront des codes promos de 5 euros.

Article 6 : Dotation/Lots

6.1 –Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par l'Organisateur et constituent en ce sens des « dotations ».

A gagner par tirage au sort : La dotation ayant la plus grande valeur commerciale vaut 109,99 euros. Un vainqueur ne peut donc pas gagner plus.

Voir la liste en fin de règlement, article 18

L'organisateur se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces ou en chèque. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

Article 7 : Remise ou retrait des Lots

Les gagnants tirés au sort, seront contactés par email dans un délai de 48h après la fin du jeu.

A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant le gagnant à communiquer son adresse, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant tiré au sort ou restera la propriété de la société organisatrice.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre à la décision du jury les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et sa participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Nullité – Résolution des litiges

La nullité d'une ou plusieurs clauses du présent règlement n'affecte pas la validité des autres clauses. Le présent règlement est soumis à la loi française, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants, au présent Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et, ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes : notamment Article 323-2 du Code Pénal (modifié par la Loi n°2004-275 du 21 juin Art 45 II Journal Officiel du 22 juin 2004) : « *le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000,00€ d'amende* ».

Article 12 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 13 : Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au jeu (base forfaitaire de 2 minutes de connexion soit 0,39 € TTC) peut être obtenu sur demande écrite et devra être envoyé dans les 10 jours suivant la participation, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera également remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur, base 20g).

Le remboursement se fera sous la forme d'un virement bancaire. La demande devra en être faite de façon écrite et être adressée à la société organisatrice (c/f à l'article 1)

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement :

- leur nom, prénom, adresse complète,
- le nom du Jeu concerné,
- la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- la photocopie de la dernière facture détaillée de téléphone et/ou du fournisseur d'accès (cette photocopie fera office de justificatif de domicile, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication,
- un RIB émanant d'un établissement bancaire français.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Attention : une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 14 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Article 15 : Modération des photos

Chaque photo ne sera pas soumise à validation avant d'apparaître dans l'application. En cas de plainte ou de signalement par les participants d'une photo non conforme aux conditions énumérées ci-dessous, celle-ci sera automatiquement et sans préavis retirée du jeu et pourra le cas échéant donner lieu au renvoi si nécessaire du participant propriétaire de la photo et si ce participant est déclaré gagnant, il ne pourra en aucun cas prétendre à son lot.

Si la photo ne répond pas aux conditions énumérées ci-dessous, la société organisatrice s'autorise le droit de la refuser et de ne pas la prendre en compte dans la désignation des gagnants du Jeu-concours, sans que cette décision ne puisse ouvrir de droit ou d'action, d'aucune sorte, au bénéfice de ou des auteurs des photos concernées.

Les photos ne répondant pas au thème du Jeu-concours, ne seront pas prises en compte.
Les photos devront respecter les Lois et Règlements du droit français.

Le participant devra être l'auteur de la photo qu'il poste dans le cadre du Jeu-Concours.
Les photos et titres associés devront être destinés à tout public et ne devront en aucun cas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Notamment, elles ne devront en aucun cas présenter un caractère raciste ou antisémite, et de manière générale ne pas porter atteinte à l'honneur, à la décence ni à la dignité des personnes physiques ou morales quel qu'elles soient.

L'attention des Participants est particulièrement attirée sur la représentation d'un enfant sur leur photographie qui ne devra pas mettre en scène l'enfant dans une situation susceptible de le dévaloriser ou de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

De même, les photos devront respecter les droits de propriété intellectuelle et ne pas représenter des objets protégés par de tels droits (droit d'auteur, droit des marques, droit des dessins et modèles etc...) ou autres droits (droit à l'image des personnes et des biens).

Les participants garantiront que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Les participants garantiront qu'ils disposent du consentement du ou des représentants légaux de l'enfant physiquement reconnaissable ou identifiable sur leur photo, et le cas échéant qu'ils sont autorisés à utiliser l'image ou tout autre droit de la personnalité, ainsi que tout élément de la vie privée de personnes tierces (en l'espèce de l'enfant concerné), sur leur photo.

Le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la photo (et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir) et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants

garantissent la société organisatrice du Jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Article 16 : Modération des textes et des profils

Les participants pouvant écrire tout texte ou description dans leur profil, et pouvant discuter entre eux. Tout participant qui abuse dans leur profil ou leur propos sera automatiquement supprimé et ne donnera droit à aucune possibilité de la part de la participation d'une quelconque contestation et au cas où il sera déclaré vainqueur il ne pourra pas prétendre au lot gagné.

Si le texte ou le profil ne répond pas aux conditions énumérées ci-dessous, la société organisatrice s'autorise le droit de les refuser et de ne pas prendre en compte dans la désignation des gagnants du Jeu-concours le participant, sans que cette décision ne puisse ouvrir de droit ou d'action, d'aucune sorte, au bénéfice de ou des auteurs des textes ou des profils concernées.

Les textes et profils devront être destinés à tout public et ne devront en aucun cas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Notamment, elles ne devront en aucun cas présenter un caractère raciste ou antisémite, et de manière générale ne pas porter atteinte à l'honneur, à la décence ni à la dignité des personnes physiques ou morales quel qu'elles soient.

L'attention des Participants est particulièrement attirée sur les textes parlant d'un enfant et ne devra pas mettre l'enfant dans une situation susceptible de le dévaloriser ou de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

Article 17 : Autorisations du participant et Garanties

Autorisations du participant: Le gagnant autorise à titre gracieux l'utilisation, la reproduction et la représentation de la photo transmise dans le cadre du Jeu-concours dans le monde entier, dans la limite de deux ans, sur n'importe quel support. Il autorise en outre la société organisatrice à procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires à sa reproduction. Enfin, le gagnant autorise la société organisatrice à reproduire et/ou faire reproduire la photo gagnante, sur n'importe quel support.-
Garanties: Le participant certifie que la photographie postée dans le cadre du concours est originale et déclare en être l'auteur ou en avoir les droits de la poster. Le participant déclare également qu'il ne reproduit aucun élément existant appartenant à un tiers sans autorisation. Le participant garantit à la société organisatrice que l'exploitation de la photographie adressée par le participant ne violera aucun droit de tiers tant patrimonial que moral (droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité en particulier le droit à l'image de l'enfant etc.....).Le participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quelles qu'en soient les formes, objet et nature formés contre la société organisatrice et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et /ou l'exploitation de sa photographie. Le participant garantit la société organisatrice de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard. Le participant accepte l'ensemble des conditions de reproduction de la photographie stipulées ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre de la société organisatrice du fait de cette publication, cette dernière aurait la faculté d'appeler le participant en garantie.

Article 18 : Liste des lots

18-1 : Univers Blizzard

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
82028	262991	[0020626123709]-[0020626123693]	PORTE-CLES - OVERWATCH - Hangers	6,99
82027	262502	[0020626123914]	FIGURINE MYSTERE - BLIZZARD - Cute but Deadly Série 3	11,99
75918	13086 // GS 258642	[0889698130868]	FIGURINE TOY POP 178 - Overwatch - Reinhardt	21,99
81812	GE3099	[4260474519828]	MUG - OVERWATCH - D.VA	9,99
81167	MEOVWAJSW005 L	[3700334594394]	SWEAT A CAPUCHE Taille L - OVERWATCH - Roadhog Gris Anthracite (Exclu Micr	49,99
58123	913	[3700126909139]	Monopoly World of Warcraft FR	44,99
71415	ACHOTSJCP002	[3700334744492]	Casquette - Heroes of the storm - Enter the Nexus	9,99
71418	ACHESTJCP001	[3700334744553]	Casquette - Hearthstone - Black	9,99
76812	FIGGSC710	[4580416903066]	FIGURINE NENDOROID - OVERWATCH - Tracer	59,99
59510	3374	[0830395033747]	FIGURINE TOY POP 14 -ILLIDAN POP	14,99

18-2 : Nintendo

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
79308	260650	[0847509034453]	JOUET - ZELDA - Epée pixelisée	19,99
79306	260645	[0847509034446]	SAC A DOS - ZELDA - Bouclier Hyrule	59,99
82217	262025	[0708056062033]	LAMPE - SUPER MARIO WORLD - MARIO PIXEL PAL	14,99
80383	261491	[5055964713362]	MUG - NINTENDO - Manette Super Nintendo (Exclu GS)	9,99
80375	261483	[5055964713270]	DESSOUS DE VERRE - NINTENDO - Jeux Super Nintendo (Exclu GS)	7,99
81327	C21271010	[5010993431151]	MONOPOLY - NINTENDO - Gamer	59,99
80223	64ZEL162	[5051265953735]	CADRE 3D - ZELDA BREATH OF WILD - Link	12,99
80288	261640	[0847509034460]	JOUET - ZELDA - Ocarina version 30 ans (Exclu GS)	29,99
81186	79STA013	[0039897867403]	FIGURINE - STAR FOX - Fox McCloud avec arwing	14,99
81278	GIFJFY072	[0841092199728]	PINTE - ZELDA - Verre Vert	12,99

18-3 : Star wars

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
80478	ABYLIG001	[3700789254416]	LAMPE - STAR WARS - Trooper First Order	39,99
81333	C2016FR20	[5010993434015]	JOUET - STAR WARS BATTLEFRONT 2 - Nerf Rival (Exclu Micro)	69,99
81329	C1441EU6	[5010993435487]	CASQUE ELECTRONIQUE - STAR WARS 8 - Black Series Poe Dameron	99,99
80289	261314	[0634746785718]	PENDENTIF - STAR WARS - Planètes (Exclu GameStop)	39,99
81244	PASWLOGBX001 M	[3700334802581]	COFFRET - STAR WARS - 8 T-Shirts Taille M (Exclu Micro)	79,99
81701	ABYPCK108	[3700789254539]	COFFRET - STAR WARS - Portefeuille + Porte-clés Dark Vador	20,99
80831	JOKHPSWW	[5015909417311]	CASQUE AUDIO - Star Wars - Wookiee	24,99
82239	58045	[4549660077879]	FIGURINE MEISHO MOVIE - STAR WARS - Jango Fett Ronin Samurai	109,99

81993	62SWMU162	[8435450201226]	MUG - STAR WARS - Thermo-sensible Leia	12,99
83030	LF-STWA0004	[0192232000689]	POCHETTE LOUNGEFLY - STAR WARS - Tattoo	29,99

18-4: Super Hero

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
81224	ABYMUG407	[3700789261131]	MUG - MARVEL - Premium Marvel 460 ml	15,99
80489	ABYPEL016	[3700789258438]	COUSSIN - MARVEL - Captain America	22,99
83021	LF-MVCB0008	[0192232000573]	POCHETTE LOUNGEFLY - LES GARDIENS DE LA GALAXIE - Groot	19,99
74033	GSCCAP	[4580416901086]	FIGURINE - Nendoroid - Captain America	69,99
78607	JCGOTGSTRBRLT01	[0634746785435]	BRACELET - MARVEL - Star Lord en cuir	12,99
76086	13108	[0889698131087]	FIGURINE TOY POP 224 - Spider Man Homecoming - Peter Parker	14,99
78548	259608	[0708056061371]	LAMPE - DC COMICS - BATMAN PIXEL PAL	14,99
83395	263667	[0708056061234]	LAMPE - DC COMICS - SUPERMAN PIXEL PAL	14,99
80480	ABYMUG382	[3700789256656]	MUG - DC COMICS - Heat Change Batman et Joker 460 ml	14,99
80468	ABYCOS005	[3700789258322]	DESSOUS DE VERRE - DC COMICS - Set de 4 Emblèmes	9,99

18-5 : Dragon Ball Z

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
81201	PLA80062	[3521320800622]	TIRELIRE - DRAGON BALL - Sangoku petit assis	14,99
81785	57525	[4549660177555]	STATUETTE FIGUARTS ZERO - DRAGON BALL SUPER - Saiyan Vegetto	74,99
79637	14853	[0889698148535]	FIGURINE TOY POP 02 - DRAGON BALL Z - Twin Pack Sangohan et Piccolo	29,99
81228	ABYMUG411	[3700789261513]	MUG - DRAGON BALL - Kame 460 ml	11,99
84679	ABYTEX477 L	[3700789271901]	T-SHIRT - DRAGON BALL - Premium Ruban Rouge Taille L (Exclu Micro)	24,99
73349	83237	[4549660075844]	FIGURINE A MONTER - Figure-rise Final Form Frieza	29,99
79968	26176	[0329658026176]-[3296580261765]	FIGURINE - DRAGON BALL Z - Master Star Manga Dimension Trunks	69,99
80470	ABYDCT027	[3700789257721]	DRAPEAU - DRAGON BALL - Kame symbol 70x120	24,99
73407	ABYVER048	[3700789227731]	CHOPE - DRAGON BALL - Capsule Corp	14,99
63651	41434	[4549660020950]	FIGURINE - DBZ VEGETA - BUDDIES	14,99

18-6 : Harry Potter

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
83232	ABYMUG422	[3700789264477]	MUG - HARRY POTTER - Heat Change Patronus 460 ml	14,99
70660	NN7542	[0849421003364]	STATUETTE - HARRY POTTER - Créatures magiques - Hedwige	29,99
80084	ABYPCK122	[3700789260448]	COFFRET - HARRY POTTER - Verre + Porte-clés 3D + Mug Heat Change Poudlard (Exclu	29,99
73886	GIFPAL147	[5055964704605]	JEU DE CARTES - HARRY POTTER - Hogwarts	6,99
80484	ABYNOT003	[3700789257646]	CAHIER - HARRY POTTER - Hogwarts School	7,99

72562	ABYBAG179	[3700789235842]	PORTEFEUILLE - HARRY POTTER - Poudlard Vinyle	15,99
63909	NN7888	[0812370013852]	REPLIQUE - Harry Potter - Carte du Maraudeur	44,99
76156	ABYCOS001	[3700789238942]	DESSOUS DE VERRE - HARRY POTTER - Set de 4 Maisons	9,99
82422	MAGMHP12	[5055453452604]	MAGNET A PHOTO - HARRY POTTER - Undesirable N°1	6,99
81115	ABYPEL017	[3700789263890]	COUSSIN - HARRY POTTER - Hedwige	19,99

18-7 : One Piece

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
81047	56514	[4549660177531]	STATUETTE FIGUARTS ZERO - ONE PIECE - Luffy 20th Anniversary Diorama	49,99
81221	ABYMUG404	[3700789261063]	MUG - ONE PIECE - Heat Change Luffy et Ace 460 ml	14,99
80287	ABYDCO467	[3700789263456]	PARCHEMIN - ONE PIECE - Avis de recherche Luffy 33x49cm (Exclu Micromania)	12,99
80024	ABYTEX443 L	[3700789261612]	T-SHIRT - ONE PIECE - Skull Premium Blanc et Bleu Taille L	24,99
63104	PLA80043	[3521320800431]	TIRELIRE - ONE PIECE - GOING MERRY	14,99
66048	83175	[4543112655097]	MAQUETTE - ONE PIECE - GOING MERRY MK	54,99
76639	ABYCOS004	[3700789239024]	DESSOUS DE VERRE - ONE PIECE - Set de 4 Skulls	9,99
77761	ABYVER066	[3700789251040]	CHOPE - ONE PIECE - Trafalgar	14,99
62119	ABYVER001	[3700789200543]	VERRE ONE PIECE - Skull Luffy	4,99
67108	6359	[0849803063597]	FIGURINE TOY POP 101 - One Piece - Trafalgar Law	14,99

18-8 : Pokemon

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
64769	65POPSA2	[0053941186814]	PELUCHE - POKEMON - Salamèche	15,99
82619	65POK482	[0053941190934]	TIRELIRE - POKEMON - Pikachu animé et sonore	24,99
81811	65POK442	[0053941190675]	PELUCHE - POKEMON - Nymphali (Exclu Micromania)	19,99
83194	262811	[0847509017203]	BOL - POKEMON - Set de service Pokéball	19,99
79260	SB290202POK	[8718526226560]	CASQUETTE - POKEMON - Carapuce Dégradé	9,99
78174	647917	[9791032401026]	LIVRE - POKEMON - Pikachu à créer soi-même	12,95
79570	260671	[3760158113713]	VEILLEUSE - POKEMON - Evoli 25cm	34,99
81399	GW130213POK	[8718526543513]	PORTEFEUILLE - POKEMON - Recouvert	19,99
83205	262824	[0847509032169]	CHAUSSENS - POKEMON - Pikachu lumineux (41-44)	29,99
77678	65POK282	[0053941194116]	PELUCHE - POKEMON - Pack Pokéball + Carapuce (Exclu Micromania)	32,99

18-9 : Retro

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
80077	GIFKID002	[5060164140306]	LAMPE - PAC-MAN - Pac-Man télécommandée et sonore	44,99
74149	256918	[0708056060008]-[0708056060640]	LAMPE - MEGAMAN - 8-BIT PIXEL PAL	14,99
61422	GIFPAL004	[5032331038945]	Mug PAC-MAN - thermo-réactif Labyrinthe	9,99

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com/>

71264	ABYMUG268	[3700789226789]	MUG - MEGAMAN - 320 ml - Megaman "Boss"	9,99
84527	M01020	[5060195283997]	CASQUETTE - PAC-MAN - Pac-Man et Fantômes	19,99
83397	263670	[0708056061531]	LAMPE - SEGA - SONIC PIXEL PAL	14,99
66475	ABYMUG203	[3700789219439]	MUG - TETRIS - Tetris Great - 320 ml	9,99
71252	ABYBAG016	[3760116324113]	SHOPPING BAG - SONIC - Green Hills Level	6,99
68371	ABYMUG053	[3760116326834]	MUG - SONIC - Green Hills Level 460 ml	11,99
75863	FIGCAP003	[4580416902496]	FIGURINE - MEGAMAN - Nendoroid Mega Man X: Full Armor	59,99

18-10 : Disney

Réf	Réf fournisseur	EAN	Titre	Prix
71473	62LIV022	[5050574240406]	MUG - LIVRE DE LA JUNGLE - LAUGH	9,99
70793	932	[3700126909320]	MONOPOLY - DISNEY CLASSIC	44,99
71469	62PET012	[5050574240468]	MUG - PETER PAN - FLY	9,99
81418	A27570	[0720322275701]	STATUETTE - LA REINE DES NEIGES - Disney Traditions - Elsa enfant	9,99
79760	4059575	[0045544936606]	STATUETTE - MICKEY - Disney by Britto Mickey et Minnie sur la Lune (Exclu Micro)	79,99
64917	65TSUMN2	[5413538734951]	PELUCHE - TSUM TSUM MINNIE 30CM	15,99
83579	Minnie Couture	[3373018000063]	BOUGIE - DISNEY - Minnie Couture	34,99
80265	260269	[0030506443902]	BRACELET - LA BELLE ET LA BETE - Charms et montre	29,99
77295	GIFPHI008	[8718696130544]	LAMPE - CARS - Disney LED Portable	19,99
83055	6818507	[9782016254943]	LIVRE - DISNEY - Tout l'Univers de A à Z	19,95